



Conseil de sécurité

Distr. générale
7 avril 2021
Français
Original : anglais

Lettre datée du 6 avril 2021, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Viet Nam auprès de l'Organisation des Nations Unies

Le Viet Nam, qui exercera la présidence du Conseil de sécurité au mois d'avril 2021, organisera un débat public sur le thème « Protection des biens indispensables à la survie de la population civile » au titre du point intitulé « Protection des civils dans les conflits armés ». Ce débat se tiendra sous forme virtuelle le mardi 27 avril 2021, à 9 heures (heure d'été de New York).

Afin d'encadrer le débat sur le sujet, le Viet Nam a établi la note ci-jointe (voir annexe). Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) **Dang Dinh Quy**



Annexe à la lettre datée du 6 avril 2021 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Viet Nam auprès de l'Organisation des Nations Unies

Note de cadrage pour le débat public du Conseil de sécurité sur le thème « Protection des biens indispensables à la survie de la population civile », prévu pour le 27 avril 2021

Introduction

1. La protection des civils dans les conflits armés est l'une des priorités du Conseil de sécurité, comme en témoignent plusieurs délibérations relatives à des questions thématiques ou à la situation d'un pays en particulier¹. Grâce à un discours constructif et positif, le débat public devrait permettre de mettre en lumière expériences, difficultés et recommandations relatives à la protection des biens indispensables à la survie de la population civile dans les conflits armés, contribuant ainsi à promouvoir l'impératif de protection des civils en période de conflit armé.

Contexte

2. Les conflits armés causent des dommages dévastateurs aux civils, aux biens civils et à la population civile en général. Les attaques qui détruisent, endommagent ou rendent inutilisables les biens indispensables à la survie de la population civile (denrées alimentaires, récoltes, bétail, biens agricoles, installations et réserves d'eau potable, ouvrages d'irrigation, systèmes de gestion des eaux usées et systèmes d'assainissement, systèmes énergétiques et installations médicales) peuvent avoir pour conséquence de réduire ou d'empêcher l'accès aux services essentiels pour assurer la subsistance de la population civile, notamment la nourriture, l'eau et l'assainissement, les soins médicaux et l'électricité. L'absence de ces biens détruits, endommagés ou rendus inutilisables pendant un conflit armé, peut provoquer ou faciliter des déplacements forcés, aggraver la propagation de maladies infectieuses et entraver les efforts humanitaires. Le nombre de civils qui meurent des effets indirects des conflits armés tels que l'insécurité alimentaire, la malnutrition, le manque de soins médicaux, l'absence d'accès à l'eau potable et à l'assainissement ou la contamination de l'eau est supérieur au nombre de ceux qui périssent à cause des violences et des attaques². Les conflits armés et le comportement des parties aux conflits armés constituent également des obstacles physiques et bureaucratiques à l'exploitation, à l'entretien ou à la réparation des infrastructures civiles, et mettent en danger ou neutralisent le personnel chargé de ces activités, ce qui peut facilement entraîner la défaillance des infrastructures et l'interruption des services essentiels. Les organisations humanitaires qui fournissent une assistance dans le respect des principes humanitaires peuvent être exposées à des attaques et à d'autres entraves à

¹ Voir Nations Unies, *Building a Culture of Protection* (mai 2019).

² Banque mondiale, Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), *Joining Forces to Combat Protracted Crises: Humanitarian and Development Support for Water and Sanitation Providers in the Middle East and North Africa* (Washington, 2021). Dans une publication intitulée *L'eau sous le feu des bombes : Pour chaque enfant, de l'eau et des services d'assainissement dans les situations d'urgence complexes*, l'UNICEF indique que dans les conflits prolongés, les enfants de moins de 15 ans ont, en moyenne, près de trois fois plus de risques de mourir d'une maladie diarrhéique provoquée par une eau et des installations sanitaires insalubres que de violences directement liées au conflit et à la guerre. Pour les enfants de moins de 5 ans, ce risque est 20 fois supérieur.

leurs activités en violation du droit humanitaire international, ce qui complique les efforts d'assistance indispensables et prive les civils de secours.

3. La destruction des biens indispensables à la survie de la population civile et la perturbation des services essentiels sont reconnues comme des obstacles majeurs au retour en toute sécurité et à la réinstallation volontaire des communautés déplacées. Dans un contexte post-conflit, la réhabilitation et la reconstruction des infrastructures civiles et le rétablissement des services essentiels doivent être prioritaires, car ces mesures peuvent faciliter le redressement socioéconomique et la consolidation de la paix. Comme la réhabilitation et la reconstruction des infrastructures coûtent cher, les partenaires internationaux pourraient contribuer utilement aux efforts de consolidation de la paix en participant au renforcement des capacités.

4. La protection des biens indispensables à la survie de la population civile montre toute son importance à la lumière de nouvelles tendances, notamment l'urbanisation des conflits armés et l'essor de nouvelles technologies et de nouveaux armements, ainsi que de questions telles que les changements climatiques et les conséquences environnementales des conflits armés. Les conflits armés non internationaux se déroulent de plus en plus souvent dans les zones urbaines ; on estime que 50 millions de personnes sont touchées. Dans de telles situations, les biens en question s'inscrivent dans un réseau interconnecté et sont vulnérables aux dommages, notamment ceux causés par les armes explosives lourdes, ce qui signifie que les coupures d'accès aux services essentiels risquent d'être plus généralisées³. Lorsque l'un de ces biens est rendu inutilisable, sa détérioration ou sa destruction peut se répercuter sur les biens connexes⁴. Les conflits armés font peser un large éventail de menaces sur l'environnement, tant dans les zones urbaines que rurales, ainsi que sur les terres agricoles, ce qui peut avoir des effets dévastateurs à long terme sur la santé environnementale. Les effets des changements climatiques tels que les phénomènes météorologiques extrêmes, les catastrophes naturelles et la dégradation de l'environnement dans les zones touchées par les conflits amplifient encore les risques sous-jacents en matière de sécurité. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) exacerbe les vulnérabilités des communautés et met à rude épreuve les ressources des États, y compris les systèmes et installations de soins de santé ravagés par les conflits armés. L'importance de la solidarité internationale et des efforts coordonnés visant à soutenir les États Membres et les communautés touchées n'en est que plus tangible.

5. Protéger systématiquement les biens indispensables à la survie de la population civile présente de nombreux avantages. Non seulement cela permet de moins perturber les services essentiels et d'améliorer la situation humanitaire dans les conflits armés, mais cela fait également partie intégrante d'une approche globale de la protection des civils. Le renforcement de la résistance des infrastructures civiles et des services essentiels pourrait contribuer à la résilience et à la capacité d'adaptation de la population locale et réduire la dépendance à l'égard de l'aide humanitaire. Les conséquences de la destruction et de la détérioration des biens indispensables à la survie de la population civile se font sentir à long terme. L'inaction a un coût qui perdure longtemps après la fin du conflit. Par conséquent, une approche globale de la protection de ces biens est essentielle pour les efforts de relèvement et de paix et pour la réalisation des objectifs de développement durable dans les pays touchés par un conflit.

³ Voir [S/2020/366](#).

⁴ Par exemple, si une centrale électrique tombe en panne, cela peut avoir pour conséquence indirecte de perturber le fonctionnement et l'utilisation d'autres infrastructures associées, notamment (mais pas uniquement) le réseau d'approvisionnement en eau, le système de collecte et de traitement des eaux usées et les établissements de santé.

6. Le droit international humanitaire confère une protection aux civils et aux biens civils en vertu de principes tels que ceux de distinction, de proportionnalité et de précaution. En outre, certains civils, comme le personnel médical, et certains biens civils, y compris les biens indispensables à la survie de la population civile, bénéficient à ce titre d'une protection spéciale. Par exemple, le droit international humanitaire interdit d'attaquer, de détruire, d'enlever ou de rendre inutilisables les objets indispensables à la survie de la population civile. Il interdit également d'affamer la population civile comme méthode de guerre. Pour la plupart, les biens qui permettent de fournir des services essentiels au public entrent dans la définition des biens indispensables à la survie de la population civile⁵.

7. Le Conseil de sécurité s'est efforcé d'élaborer un cadre normatif pour assurer la protection des biens indispensables à la survie de la population civile, notamment les denrées alimentaires, les zones agricoles, les installations et les réserves d'eau potable⁶, les hôpitaux et les établissements médicaux⁷, et d'autres biens indispensables à la survie de la population civile, ainsi que les infrastructures civiles indispensables à l'acheminement de l'aide humanitaire⁸. Dans sa résolution [2417 \(2018\)](#), le Conseil condamne explicitement les actes qui privent les civils de biens indispensables à leur survie et demande à toutes les parties à un conflit armé de s'acquitter des obligations qui leur incombent au titre du droit international humanitaire, notamment l'obligation de s'abstenir d'attaquer, de détruire, de retirer ou de rendre inutilisables les biens indispensables à la survie de la population civile. Dans sa résolution [2565 \(2021\)](#), le Conseil exhorte également toutes les parties à protéger les infrastructures civiles, comme il est nécessaire pour acheminer l'aide humanitaire et des services essentiels en matière de vaccination et de soins médicaux connexes, dans les situations de conflit armé et d'urgence humanitaire complexe.

Objectifs

8. Le débat public donne l'occasion aux États Membres d'échanger leurs vues et de partager les enseignements tirés de l'expérience concernant la protection des biens indispensables à la survie de la population civile. Les États Membres sont invités à accorder une attention particulière : a) à l'état actuel de la protection des biens indispensables à la survie de la population civile ; b) aux mesures qui ont été prises pour mieux préserver et protéger ces biens et pour relever les défis auxquels sont confrontés les États Membres et les autres parties prenantes, notamment dans le contexte de l'urbanisation, de l'essor des nouvelles technologies, des changements climatiques et de la pandémie de COVID-19 ; c) aux recommandations formulées en vue de faire avancer les délibérations à l'avenir.

Pistes de réflexion

9. Les pistes de réflexion sont les suivantes

a) Quels exemples et enseignements tirés de l'expérience les États Membres peuvent-ils partager en ce qui concerne la protection des biens indispensables à la survie de la population civile et la fourniture de services essentiels aux civils dans les situations de conflit armé ?

⁵ Comité international de la Croix-Rouge, *Services urbains lors de conflits armés prolongés – Pour une redéfinition de l'aide apportée aux populations touchées* (Genève, 2015).

⁶ Voir résolution [2417 \(2018\)](#).

⁷ Voir résolution [2286 \(2016\)](#).

⁸ Voir résolutions [2417 \(2018\)](#) et [2175 \(2014\)](#).

b) Quels sont les défis à relever pour progresser en ce domaine, notamment dans le contexte d'évolutions récentes tels que l'urbanisation, l'essor des nouvelles technologies, les changements climatiques et la dégradation de l'environnement, la pandémie de COVID-19 et d'autres urgences de santé publique ?

c) Quelles mesures le Conseil de sécurité, les États Membres, l'ONU, les organisations régionales et les autres acteurs devraient-ils prendre pour aider les États Membres à surmonter ces difficultés ?

d) Quelles mesures politiques et pratiques permettraient de renforcer la capacité des États à s'acquitter de leur obligation de protéger la population civile sous leur contrôle et les biens indispensables à la survie de la population civile ?

e) Comment le système de Nations Unies, les organisations internationales et régionales, les donateurs et les organisations non gouvernementales peuvent-ils jouer un rôle plus important pour appuyer l'adoption d'une approche globale visant à réhabiliter et « reconstruire en mieux » infrastructures civiles et services essentiels, renforcer leur résilience et, plus largement, améliorer la capacité d'adaptation et la résilience de la communauté locale ?

f) Comment le Conseil de sécurité peut-il mieux utiliser les outils et mécanismes dont il dispose et jouer un rôle plus important pour protéger les biens indispensables à la survie des populations civiles et prévenir toute interruption des services essentiels, l'objectif étant de promouvoir l'impératif de protection des civils en période de conflit armé ?

Modalités et intervenants

10. Le débat public au niveau ministériel se tiendra de 9h00 à 11h30 par vidéoconférence. Le Ministre vietnamien des affaires étrangères devrait présider le débat public.

11. Les personnes ci-après prendront la parole devant le Conseil de sécurité :

Le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence

Le Président du Comité international de la Croix-Rouge, Peter Maurer

Le président de l'International Peace Institute, Kevin Rudd